

Réunion du Comité d'éducation de l'AFPC-RCN

Le 17 octobre 2017

Présences

Chantal Fortin, présidente	SESG
Pierre Lebel, ARE/AFPC	Personnel
Anna-Marie Melanson	SEN
Lee Pallotta	SEI
Phil Lillies	AGR
Frederica Fredale	SEN
Sylvie Leblanc	SEN
Carla Ross	SEN

Absences

Anna Bogdan	SEN
Diane Girouard	STSE
Grace Morgan	STSE
Louise Sicard	STSE
Ken Zarichansky	SEPC
Behiye Cinkilic	SEN
Christine Griffin	STSE

8. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Lee Palotta
Appuyée par Carla Ross
Motion adoptée.

9. Présentations

On souhaite la bienvenue au nouveau membre et on se présente à tour de rôle.

10. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Proposée par Phil Lillies
Appuyée par Sylvie Leblanc
Motion adoptée

11. Suivi des réunions précédentes

Formulaire d'inscription en ligne
- Rien à signaler pour l'instant.

12. Le point sur le programme d'éducation

Formations en octobre

- L'atelier sur la prévention de la violence en milieu de travail en français a été annulé en raison du faible taux d'inscription, soit seulement 4 participants.

Formations en novembre

- Le Symposium des déléguées syndicales et délégués syndicaux – il faut plus d'inscriptions.

Inscription à la formation en français

- Il faut discuter davantage des mesures à prendre pour susciter un plus grand nombre d'inscriptions à nos formations.

Calendrier d'hiver

- On enverra un courriel avec le calendrier proposé.

13. Demandes des membres

- **Formation sur les mesures disciplinaires**

Un membre a demandé de l'information à propos de la formation sur les mesures disciplinaires offerte par les Éléments. Chantal Fortin demande conseil pour savoir quoi lui répondre. Pierre va s'informer pour savoir si cette formation est effectivement offerte. Phil indique qu'il y a un cours similaire offert par son Élément. On croit que cette formation est offerte aux membres de l'AFPC qui sont appelés à enquêter sur des cas pouvant entraîner l'imposition de mesures disciplinaires à des membres.

Le comité discute longuement de cette question. Compte tenu des autres priorités de notre région et de nos ressources limitées, il est décidé que le programme d'éducation de l'AFPC-RCN n'est pas la meilleure avenue pour ce type de formation pour le moment. Le programme de la RCN vise à répondre aux intérêts de la majorité des membres de la région. Chantal fera part de la décision du comité au membre concerné.

- **Formation avancée sur la prévention de la violence**

Phil indique qu'il y a nécessité de créer une « formation avancée » sur la prévention de la violence pour que nos membres aient les outils nécessaires afin de sensibiliser leur employeur quant à l'application des dispositions de la Partie II du *Code canadien du travail* et de son règlement. Phil mentionne qu'il a envoyé une proposition et une demande de rencontre à Marc Béland (représentant en santé et sécurité). Phil s'engage à acheminer plus d'information à ce sujet au comité.

14. Divers

On demande à quelle date aura lieu la séance de réflexion en vue de la planification du programme d'éducation pour le cycle 2019-2021. Chantal explique que cette séance a habituellement lieu vers la fin du cycle de trois ans. Toutefois, étant donné que nous tiendrons vraisemblablement une école du syndicalisme en décembre 2018, nous devrions discuter du moment approprié pour tenir la séance de réflexion.

Phil Lillies aborde le point au sujet de l'atelier sur la santé mentale. Chantal explique que le comité en a déjà discuté avec Élisabeth Woods (coordonnatrice régionale) lors d'une réunion antérieure. On y avait décidé que le nouvel agent régional d'éducation suivrait la formation offerte par la Commission de la santé mentale du Canada. L'ARE pourra ensuite concevoir une formation avec une perspective syndicale répondant aux besoins de nos membres.

La séance est levée à 20 h 15.